



**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Le Bono
du 08 octobre 2026**

Le 08 octobre 2026 à 19H30, le conseil municipal de la commune de Le Bono, fut dûment convoqué par courriel en date du mardi 29 septembre 2026. La séance a été présidée par M. Mickaël LE MOUROUX, Maire, dans la salle du conseil municipal en mairie.

Présents : M. Mickaël LE MOUROUX, M. François VAILLANT, Mme Salomé TOITOT, M. Marc TARDY, M. Emmanuel DE MIL, Madame Clara BOSZNAY, M. Thierry KERSUZAN, Mme Catherine GAYDAN, Mme Margot CHAPON, Mme Marie GAUTRET, M. Philippe POUILLY, Mme Françoise PENFORNIS, M. François GRIMAUULT, Mme Sophie MOCQUET, M. Damien JUNGE, Mme Isabelle PIQUEMAL, M. Frédéric LE GOUESBE, Mme Angélique CADORET, M. Jean-Pierre CHAUMAISSON, M. Michel GREHAN, Mme Aline HERON.

Absent non excusé :

Absent excusé :

Absents excusés avec pouvoir :

Mme Magali LE VIQUEL donne pouvoir à Mme Salomé TOITOT

M. Cédric CHEVRIER donne pouvoir à M. Mickaël LE MOUROUX

Conseillers en exercice : 23 / présents : 21 / procurations : 2

Secrétaire de séance : M. Angélique CADORET

DELIBERATION N° 2026/92

**ADOPTION DU PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2026**

Après avoir entendu le rapport de M. Le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article R.2121-11 ;

CONSIDERANT qu'un procès-verbal faisant état des délibérations prises par le conseil municipal doit être dressé.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 10 septembre 2026.

En annexe : procès-verbal

Le 09 octobre 2026,
Pour copie conforme,
Le Maire de Le Bono,
M. Mickaël LE MOUROUX

